



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS DES DOUANES CGT

Sections de Bayonne – Bordeaux – Midi-Pyrénées

GROUPE DE TRAVAIL DU 14 AVRIL 2015 : Conséquences
de la centralisation nationale de la TSVR et du
remboursement TICPE sur les services de l'Interrégion.

Étaient présents :

MM. L'HERMITTE – AUDOYNAUD – CARIOU – DECRESSAC
Chefs de service de Bassens, Albi et Pau.

Secrétariat : Mme BOURCEAU BOP-GRH
M.LEBORGNE BOP-GRH

Organisations Syndicales :

Représentants du SNAD- CGT : Mmes HULLIN –
M. LARROUDE

Experts sollicités par le SNAD-CGT : M.CHANQUET, MME
MARRIMPOEY-CADET

Représentants CFDT : MM BERNARD – LACASTE

Représentants USD-FO : MM LEONNEC – SOULIGNAC

Représentants SOLIDAIRES : Mme ADEMI – M. MARCADE

Représentant UNSA : M.NAEGELLEN

En préambule, la CGT a dénoncé l'annonce brutale en fin d'année dernière par le Ministre ECKERT du transfert de la fiscalité des transports à Metz ainsi que le fait générateur de cette réorganisation à savoir l'abandon de la TPL par le gouvernement.

Ce sont les collègues des bureaux qui vont en définitive payer le prix de cette gabegie financière qui aura coûté 839 millions d'euros au budget national au titre des indemnités versées au prestataire ECOMOUV. sans parler du coût humain désastreux pour tous les collègues concernés.

Le DI nous fait savoir que la DG a considéré que les interrégions de Nantes et de Bordeaux étant le plus impactées ce sont elles qui se verront déposséder en dernier de la fiscalité des transports.

En conséquence, ces deux DI ont jusqu'au 01/01/2017 pour transférer la gestion de la TSVR et des remboursements de TICPE vers Metz.

Cette première réunion sur le transfert des activités TSVR et remboursements de TICPE vers le Service National Douanier de la Fiscalité Routière (SNDFR) à Metz était l'occasion, pour les représentants du personnel comme pour les agents présents, d'obtenir des réponses à leurs légitimes interrogations .

Surprenante approche du sujet lorsque le DI annonce qu'il est aussi en attente d'informations. Nous voilà donc, tous autour d'une table à se poser des questions sans pouvoir obtenir de réponse ...

Le Directeur donne tout de même quelques chiffres sur la volumétrie totale, par Direction, impactée par ce transfert, soulignant que celle-ci ne correspond pas à des suppressions de postes :

- Direction de Bayonne : 7 emplois
- Direction de Bordeaux : 13 emplois
- Direction de Toulouse : 24 emplois

Le DI nous déclare qu'il n'est pas question de supprimer 44 emplois et que ce n'est qu'à l'issue du transfert des tâches que l'on connaîtra la volumétrie d'emplois à supprimer qui dépendra de la quantité de travail qu'il restera à effectuer dans les bureaux.

Les collègues apprécieront cette approche comptable et la précarité qu'elle génère.

Mais que restera -t-il après le transfert, à part des archives mortes ?

Aussi pour nous rassurer, le Directeur sort de son chapeau la mission contrôle. En effet, le SNDFR n'ayant pas vocation à réaliser des contrôles, ce sont les bureaux mais attention pas tous ! qui pourront se voir attribuer cette mission sous la supervision de la CRPC (aujourd'hui le CROC) qui programmera et répartira les contrôles entre services régionaux.

En fait, nous avons oublié qu'un train peut en cacher un autre.

Il y a la centralisation nationale mais également la centralisation régionale, déjà tapie dans les tiroirs avant la décision Ministérielle de décembre 2014.

Désormais les deux s'appliquent, on pourrait penser que vider les bureaux de leurs missions serait suffisant mais pas du tout il y a la touche supplémentaire qui nettoie en profondeur le terrain.

Les bureaux « nominés » pour conserver ce que l'administration qualifie de charges de travail résiduelles qui subsisteraient suite au transfert à Metz ainsi que les contrôles de la TSVR et des remboursements de TICPE seraient au nombre de quatre pour la DI :

- Pau pour la direction de Bayonne
- Bassens pour la direction de Bordeaux
- Portet pour la direction de Midi-Pyrénées plus un second bureau dont le nom n'a pas été dévoilé (quel suspense !) pour le sud de la circonscription.

La CGT a plaidé pour que les gains de productivité qui pourraient apparaître suite à la dématérialisation servent à augmenter les effectifs chargés des contrôles dans tous les bureaux chargés actuellement de la gestion de la fiscalité des transports et non uniquement dans quelques bureaux choisis au préalable qui seraient compétents sur plusieurs départements.

De plus, le passage pour les agents chargés de la recevabilité d'une logique de gestion à une logique de contrôle nécessitera des actions de formation spécifiques et des moyens en matériels et en personnels, cette dernière question étant loin d'être garantie par les orientations du PSD et les pertes d'emplois annoncées d'ici 2018.

Les agents présents qui connaissent la matière ont apporté des éléments importants sur l'aspect métier et les difficultés qui vont se présenter sur les TVR2, les quittanciers, les paiements en espèces, la croissance constante des occasionnels et l'augmentation des procédures judiciaires et des fusions-absorption qui complexifie les dossiers.

De plus, la TSVR et les remboursements de TICPE ne concernent pas que des professionnels des transports mais aussi beaucoup de PME dont ce n'est pas le métier et qui ont souvent des difficultés à appréhender la réglementation ce qui justifie d'autant la proximité du service.

Le Directeur a listé ces questions pour les faire remonter à la Direction Générale

De nombreuses zones d'ombres persistent, les applications DIPTTER ou SidecarWeb sont toujours en chantier pourtant la mise en place est imminente. Le DI informe que le SINDFR n'a pas vocation à faire les contrôles, qu'il donnera des orientations aux services CRPC (aujourd'hui la CROC) qui répercuteront aux Services Régionaux (bureaux et SRE) et ceux-ci pourront même initier des contrôles sur leurs initiatives.

Dans quelles conditions les contrôles se feront (les services régionaux n'auront plus que des archives). Aucune réponse concrète n'est apportée par le Président.

La décision est prise et bien que l'on invite les agents à participer en posant des questions qui seront transmises à la Direction Générale, si des modifications sont admises elles le seront sur des points secondaires.

Concernant l'aspect institutionnel (ce que le Directeur appelle la procédure et ce

que nous nommons le respect du droit pour garantir des conditions de travail satisfaisantes aux agents), le DI prévoit d'établir des fiches service par service afin de savoir si le projet de transfert est significatif ou non pour un service et si la saisine des CHSCT concernés s'impose.

Le directeur entend saisir pour consultation les CHSCT uniquement si la question de la fermeture d'un bureau est en jeu ou si le nombre d'agents concernés est significatif.

En tout cas l'administration n'entend pas conditionner le transfert à l'avis qui pourrait être donné dans les CHSCT départementaux ou dans les comités techniques (CTL ou CTR) ; le processus a d'ailleurs été lancé pour la DI de Metz.

Le DI à l'issue de la réunion a convié les OS à participer aux autres GT qui ne manqueront pas d'avoir lieu au cours de l'année sur ce sujet.

Pas sûr que la CGT y participe : l'utilité des réunions à venir étant loin d'être démontrée dans un contexte où les moyens pour mettre en œuvre cette réorganisation n'existent pas. Nous avons rappelé à ce titre les centaines de suppressions d'emplois que la douane va connaître d'ici l'achèvement du transfert.